

DEPARTEMENT DE LA
SOMME

ARRONDISSEMENT
D'ABBEVILLE

CANTON DE RUE

Commune de LONG (80510)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LONG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale en date du 13 avril 2026, sous la présidence de Jean-Marie PECQUET, Maire.

Etaient présents : Jean-Marie PECQUET, Pierre COPIN, Julia VILLENEUVE, Jacqueline GREISCH, Jean-Pierre VARLET, Francis LEPINE, Nathalie AUBERT, Laurent COINTE, François BLIN, Nathalie GODET, Dimitri HENRY, Perrine RETOURNÉ, Audrey RACINE, Tanguy LADRIERE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation :

Le 13 avril 2026

Date d'affichage :

Le 27 avril 2026

Était absente : Mme DANTEN Jessica qui a donné pouvoir à M. VARLET Jean-Pierre

Tanguy LADRIERE a été élu secrétaire de séance.

La séance étant ouverte,

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation qui remplacera la taxe d'habitation sur les locaux vacants à compter du 1^{er} janvier 2027.

Il précise les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Si la taxe est instituée par le Conseil Municipal, ces dispositions s'appliqueront à compter des impositions établies au titre de l'année 2027 sur les locaux à usage d'habitation vacants depuis au moins 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation à compter du 1^{er} janvier 2027 et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

**DELIBÉRATION
N° 28/2026**

**Institution de la taxe sur
la vacance des locaux
d'habitation**



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie PECQUET